

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 21 JANVIER 2017 à 18 H 00

Etaient présents : MM. MAGNE Gérard, BEAUDET Malika, CAGNAC Françoise, CAUSSANEL Vincent, CAVALIE Bernard, CAVALIE Sylvain, DHIEUX Eliane, DORANGE Robert, FAU Christian, HIRONDELLE Anne-Marie, REYNAL Olivier.

Absent : /

Secrétaire : M. Bernard CAVALIE

1) **Adoption du procès verbal de la dernière réunion**

Le procès verbal de la réunion du 06 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

G. Magné fait le point sur l'avancement ou la suite donnée aux différentes questions étudiées lors de la réunion du 25 novembre 2016.

2) **Travaux d'Extension du Cimetière – Choix des Entreprises**

12 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Lot N° 1 – VRD/Clôture : 4 entreprises
- Lot N° 2 – Maçonnerie : 3 entreprises
- Lot N° 3 – Ferronnerie : 3 entreprises
- Lot N° 4 – Aménagement paysagers : 2 entreprises

pour un montant global HT. de 56 800 € (en première analyse et en retenant les entreprises les moins disantes)

Les offres seront communiquées au Bureau GETUDE, assurant la maîtrise d'œuvre, pour une analyse complète. La décision finale du choix des entreprises interviendra lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

3) **Ouverture d'un Programme d'Investissement pour l'Acquisition de Mobilier**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'art. L1612-1 du CGCT autorise l'assemblée délibérante à ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25 % du montant des crédits d'investissement de l'année précédente.

Il explique que dans l'attente du vote du budget 2017, il convient d'ouvrir un crédit de 1 120 € au compte 2184 afin de financer dès maintenant l'acquisition du mobilier de la salle de réunion de la mairie, décidée lors de la réunion du conseil municipal du 25 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et décide l'ouverture de crédit correspondante.

4) **Réouverture d'un Chemin Rural**

Ce point sera débattu lors de la prochaine réunion, dans l'attente de précisions complémentaires.

5) Point sur l'Extension du Grand Figeac

Un point est fait sur les conséquences de la fusion de la Communauté de Communes du Grand Figeac avec celle du Haut Ségala et de la commune de Balaguier d'Olt à effet au 1^{er} janvier 2017. Cette nouvelle collectivité conserve le nom de Grand Figeac.

Cet établissement représente 92 communes et 45 066 habitants.

L'installation du nouveau conseil communautaire a eu lieu le 14 janvier composé de 126 conseillers communautaires (dont 15 vice-présidents). Mr. Martin MALVY a été de nouveau élu à la présidence.

12 commissions thématiques ont été définies (les 10 existantes reprises + 2 nouvelles) ; il convient dès maintenant de désigner les conseillers municipaux qui souhaitent siéger dans ces commissions, en vue du prochain conseil communautaire.

Après concertation, les propositions suivantes sont arrêtées :

- | | |
|---|------------------------|
| - Tourisme, commerce, artisanat | R. Dorange |
| - Aménagement du territoire, urbanisme et TIC | G. Magné |
| - Agriculture et forêt | S. Cavalié et G. Magné |
| - Voirie, éclairage public et bâtiments | O. Reynal |
| - Culture et patrimoine | R. Dorange |
| - Déchets ménagers | B. Cavalié |

Au niveau financier, pas de changement notoire en ce qui concerne la fiscalité par rapport à la situation actuelle ; une grosse incertitude existe quant au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales), du fait de la diminution importante du nombre de communautés de communes au niveau national : le Grand Figeac va-t-il conserver cette dotation ?

6) Devis de Mise en Conformité de l'Eglise au niveau Sécurité

Le prestataire de la commune chargé de la maintenance des dispositifs de sécurité incendie, a transmis une proposition pour la mise en place de 2 extincteurs et 1 alarme incendie à l'église. Le conseil municipal souhaite interroger le SDIS avant toute décision afin de connaître les obligations par rapport aux équipements réglementaires.

7) Devis de Remplacement du Moteur de Tintement de la Cloche de l'Eglise

La cloche fonctionnant à nouveau, ce devis est mis de côté au cas où une nouvelle panne se produirait.

8) Informations Diverses

► Extension du Réseau Electrique pour le raccordement de deux terrains : Suite à une demande de certificat d'urbanisme sur deux parcelles situées sur le Caussanel, en zone constructible de la carte communale, il s'avère qu'une partie du coût du raccordement électrique de ces parcelles fait l'objet d'une participation financière de la commune. Ce coût pourrait être récupéré sur le propriétaire, sous forme de convention, l'intéressé étant d'accord sur le principe. Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt du projet (construction de 2 maisons), accepte cette proposition à l'unanimité et donne son accord pour l'ouverture d'un programme d'investissement de l'ordre de 6 600 € sur le budget de l'exercice 2017.

► Demande d'installation d'un poulailler au lotissement : il a été demandé la possibilité de mettre en place un petit poulailler (2 poules) par l'un des habitants du lotissement du *Pouzarnel*. Un accord de principe est donné pour un petit poulailler de 2 m² maximum, à la condition qu'il n'y ait pas de coq, afin d'éviter toute plainte ultérieure.

► Formation Défibrillateur : une formation gratuite à l'utilisation du défibrillateur, de 1 à 2 heures a été proposée par la Croix Rouge, pour un maximum de 10 personnes. Une annonce sera mise sur le site de la commune.

► Train de Nuit Rodez-Figeac-Paris : le Conseil Municipal accepte de prendre une motion pour la défense du train de nuit Rodez-Capdenac-Figeac-Paris, afin qu'aucune dégradation n'intervienne en termes de capacité ou de modification horaire, sachant que c'est le seul train direct vers la capitale, indispensable pour la cohérence et l'aménagement territorial de l'Aveyron et du Lot.

9) Informations diverses

► Dissolution du SPANC du PNRCQ : Suite à la réorganisation des périmètres et des compétences des diverses intercommunalités, conséquence de la Loi NOTRE, le SPANC (service public d'assainissement non collectif) du Parc est dissout depuis le 31 décembre 2016. La commune d'Espédaillac dépend donc maintenant du SPANC du Grand Figeac.

► Autorisation d'opérations archéologiques : O. Reynal est autorisé par la Préfecture de Région à procéder à une opération de prospection-inventaire du 11 janvier au 31 décembre 2017 sur diverses communes du secteur.

► Conditions de vente d'une maison dans le bourg : la maison située à l'angle de la RD 40, à l'arrière de l'auberge Beauville a trouvé acquéreur. Ce dernier demande que la commune déplace les containers d'ordures ménagères positionnés contre la maison, et souhaite bénéficier d'une servitude sur le domaine communal pour la mise en place d'un assainissement individuel. Le Conseil Municipal se dit prêt à étudier ces demandes.

► Ecole Livernon : M. Beudet évoque les problèmes rencontrés à l'école de Livernon quant à la baisse du nombre d'élèves et au risque de fermeture d'une classe. Des actions vont être lancées pour le maintien de cette classe.

► Prochain Conseil Municipal : celui-ci aura lieu le 17 février 2017.
